

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :
2 juillet 2025
Date de la convocation :
26 juin 2025
Date d'affichage :
26 juin 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :
Patrick Lamy (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguet), Claudine Pariche (pouvoir donné à Martine Touzain), Francis Haillet (pouvoir donné à Alain Trouessin), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Marc Jourdain (pouvoir donné à Maurice Petit), Christiane Sargis (pouvoir donné à Nicole Taris), Agnès Planchon (pouvoir donné à Marie-Laure Haimez).

Absent excusé sans pouvoir : Christian ADAM

Monsieur Eric Pruvost a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, les crédits ouverts par le budget peuvent faire l'objet, en cours d'exercice, de décisions modificatives adoptées par l'organe délibérant,

Considérant :

- que la commune a été victime le 19 novembre 2024 du vol d'un véhicule Nissan AQ 504 NW,
- que suite à la déclaration faite auprès de la compagnie d'assurances de la commune la SMACL, un cabinet d'expert automobile a été missionné afin d'estimer la valeur du camion,
- que le montant de l'indemnisation a été fixée à 11 750 €, déduction faite de la franchise contractuelle de 250 €,

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour décision modificative afin d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal Commune, comme suit :

En dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – Compte 2188 « Autres immobilisations corporelles »,

Opération 171 « Matériel »

+ 11 750 €

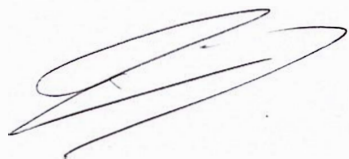
En recettes d'investissement :

Chapitre 024 - Compte 024 « Produits des cessions d'immobilisations »

+ 11 750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits budgétaires pour la sortie du camion Nissan AQ 504 NW de l'actif de la Commune comme ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Eric Pruvost



À Criel sur Mer, le 02/07/2025
Le Maire
Alain Trouessin

